



Règlement spécifique Équidés Cup Trait



Sommaire

ARTICLE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
ARTICLE II. CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
ARTICLE III. JURY	4
ARTICLE IV. CATÉGORIES	4
ARTICLE V. TENUE / MATÉRIEL	5
ARTICLE VI. DISCIPLINES / ÉPREUVES / CONCOURS	5
ARTICLE VII. TRACTION	7
A. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	7
B. GÉNÉRALITÉS.....	7
C. DÉROULEMENT	7
D. NOTATION	8
E. PLAN DE PISTE	11
F. CLASSEMENT	11
ARTICLE VIII. MANIABILITÉ ATTELÉE	11
A. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	11
B. GÉNÉRALITÉS.....	11
C. DÉROULEMENT	11
D. NOTATION	12
A. LISTE DES OBSTACLES	12
B. CLASSEMENT	12
ARTICLE IX. MARATHON	12
A. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	12
B. GÉNÉRALITÉS.....	13
C. DÉROULEMENT	13
D. NOTATION	13
E. CLASSEMENT	14
ARTICLE X. MANIABILITÉ MONTÉE	14
A. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE	14
B. GÉNÉRALITÉS.....	14
C. DÉROULEMENT	14
D. NOTATION	14
E. THÈME DES OBSTACLES.....	15
F. CLASSEMENT	16
ARTICLE XI. NIVEAUX DES CONCOURS ET SÉLECTION	17

A. CONCOURS LOCAUX.....	17
B. FINALE NATIONALE	17
ARTICLE XII. CLASSEMENT ET NOTATION	18

ARTICLE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tout point qui n'aurait pas été évoqué dans ce règlement est du ressort du règlement général des Circuits SFET.

ARTICLE II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Équidés Cup TRAIT est ouverte à toutes les races de trait, seule la finale sera accessible aux chevaux appartenant à l'une des 9 races de Chevaux de Trait Françaises et aux Mules Poitevines et Pyrénées âgés de 3 ans et plus sans distinction de sexe.

Pour les Mules, les points entre les différents circuits (Trait, territoire et Âne) ne sont pas cumulables. Une mule qui tourne en Trait ne peut prétendre à faire comptabiliser ses points acquis sur ce circuit dans le circuit Âne et inversement.

Un même animal peut participer à **3 épreuves maximum par jour**. ~~Un même animal peut participer à autant d'épreuves différentes que l'engageur le souhaite.~~ Néanmoins il ne peut pas participer aux mêmes épreuves en simple et en paire : l'engageur devra choisir soit en simple, soit en paire.

Les inscriptions s'effectuent sur le site d'engagement www.equides-excellence.fr, conformément aux modalités fixées par l'organisateur sans qu'aucun recours pour dépassement de délais ne soit possible.

L'engagement sur les épreuves vaut acceptation du règlement de l'année en cours connu par le concurrent.

ARTICLE III. JURY

Présence obligatoire d'un président de jury agréé SFET (voir : annuaire des juges SFET issu de la liste des juges Travail/Loisirs), le choix d'en prendre plus appartient à l'organisateur.

Le président de Jury devra piloter la reconnaissance préalable de chaque épreuve selon le programme établi et publié.

Le jury est souverain, ses décisions ont un caractère collectif et sont sans appel. En cas de désaccord entre les membres du jury, la décision du président prévaut.

ARTICLE IV. CATÉGORIES

Le circuit compte 2 catégories :

- Attelage solo de 3 ans et + → SOLO
- Attelage en paire de **3 ans** et + → PAIRE

ARTICLE V. TENUE / MATÉRIEL

Les engageurs veilleront à présenter des animaux, meneur et matériel dans des conditions optimales. Il est fortement recommandé une tenue vestimentaire des participants correcte, fonctionnelle et garantissant leur sécurité. Sur chaque épreuve, la tenue adaptée est précisée.

Pour les épreuves montées :

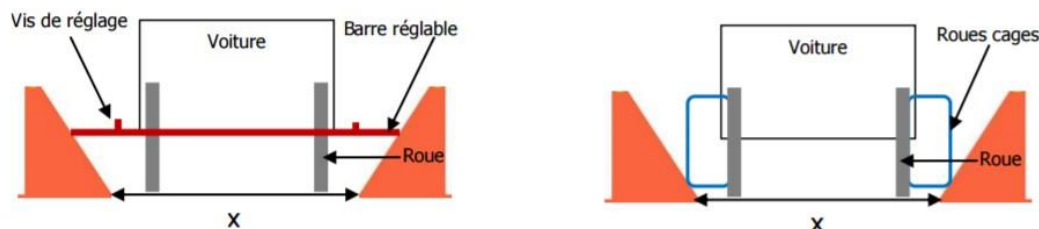
L'épreuve se déroule avec une selle : tout type de selle est accepté.

Pour les épreuves d'attelage :

Les voitures et les harnais font l'objet d'un contrôle de qualité et de sécurité effectué par le commissaire au paddock qui peut, en cas d'insuffisance ou de mauvais état d'entretien ou de présentation, en interdire l'utilisation.

La voie de base est fixée à 138 cm pour les attelages solo et 148cm pour les paires.

Si la voie initiale au sol de la voiture est inférieure à la voie de base la voiture est équipée soit d'un essieu réglable, soit de roues cages passant à moins de 10cm du sol : système qui doit permettre d'élargir la voie sans allonger l'essieu, soit d'une barre réglable. Il s'agit d'une barre horizontale rigide et réglable fixée à moins de 35 cm du sol. Le réglage des roues cages et de la barre s'effectue avec le meneur et le ou les coéquipiers sur la voiture, à l'aide de deux cônes de maniabilité dont l'écartement - x - correspond aux écartements indiqués ci-dessus suivant le type d'attelage.



Toutes les voitures seront mesurées à la sortie de l'épreuve concernée, tous les attelages ne respectant pas ces côtes seront éliminés de l'épreuve.

Pour le marathon :

La voie de base est fixée a minima à 1,25 m.

ARTICLE VI. DISCIPLINES / ÉPREUVES / CONCOURS

L'Équidés Cup Trait comprend les 4 épreuves suivantes : traction, maniabilité attelée, marathon et maniabilité montée.

Un concours comporte au moins une épreuve parmi les 4 épreuves règlementées ouvertes dans les 4 catégories.

Pour chaque discipline, l'organisateur de concours local peut combiner une de ces épreuves règlementées à une épreuve de son choix, non décrite dans le présent

règlement. Toutefois, il devra produire un règlement de cette épreuve avec une grille de notation lors de l'inscription du concours au calendrier.

ARTICLE VII. TRACTION

A. Présentation de l'épreuve

Cette épreuve consiste à déplacer un traîneau sur une distance de 120 m environ. Le cheval ou la mule est mené aux guides ou au cordeau, par une seule personne.

B. Généralités

Tenue : couvre-chef et gants, tenue adaptée au travail, pas de fouet, chaussures de sécurité obligatoires **pour le meneur et le groom**.

Le traîneau est vide au point de départ et d'un poids d'environ 250 kg. Les « palonniers portés » sont interdits (refus du « bas-cul ») La largeur minimum du palonnier est de 70 cm.

Sur les concours locaux et finales régionales, le nombre de personnes est déterminé de la manière suivante :

- Solo : 2 personnes au 1er chargement + 2 personnes au 2nd chargement + 4 personnes au 3ème chargement (+/- 550 kg)
- Paire : 3 au 1er chargement + 3 au 2nd chargement + 8 au 3ème chargement (+/- 900 kg)

Sur le national, un test au dynamomètre sera réalisé avant le début de l'épreuve. Le dynamomètre, sera placé entre le palonnier et le traîneau pour le test. La traction maximum ne devra pas dépasser 500 kg/force pour les épreuves solo et 750 kg/force pour les épreuves en paire après le dernier chargement. Le nombre de personnes à charger au maximum au 3ème chargement sera défini en fonction de ce test.

C. Déroulement

Chaque attelage débutera l'épreuve par la traction du traîneau à vide sur un tour de carrière pour détendre et échauffer le cheval si besoin. Le jury en profitera pour juger la présentation et le harnais (sous-ventrière et porte-traits obligatoires), jugement qui sera complété à l'arrêt (avant départ).

Le meneur doit se placer à côté du traîneau, obligatoirement en arrière du palonnier et le groom reste à côté en arrière du meneur, en sécurité. Sur le parcours, trois aires de chargement identifiées par des quilles sont prévues, avec arrêt obligatoire minimum de 20 secondes, ainsi que deux passages obligatoires.

Sur les zones de chargement, le cheval doit s'arrêter de façon à ce que le crochet du traîneau soit dans la zone d'arrêt. L'arrêt est validé quand le crochet est dans l'intervalle de la ligne des boules. L'arrêt est considéré hors-zone, quand il est marqué et respecté mais que le crochet du traîneau est en dehors de la zone imposée.

Aux deux premiers arrêts, chargement obligatoire du nombre de personnes prévues selon la catégorie, au 3ème arrêt, chargement à option de 0 à x personnes (en fonction de la catégorie du concurrent ou du test au dynamomètre précisé ci-dessus), dossards de 1 à x, au choix du meneur.

La place des dossards sur le traîneau devra être définie au sol, afin que les charges soient réparties de la même façon pour chaque concurrent.

Une allure marchée est imposée. Si le cheval tombe dans une autre allure que le pas (trot, galop, amble...), il sera pénalisé pour non-respect de l'allure. Pour l'intégralité du parcours, au-delà de 2 foulées, chaque foulée supplémentaire entraîne une pénalité : faute d'allure (toute foulée compte même en cas de reprise du pas entre les foulées de trot ou galop : pas de remise à zéro).

Hors des zones de chargement, plusieurs arrêts sont autorisés dans la limite de 40 secondes cumulées. Au-delà, l'épreuve s'arrête et sont pris en compte pour le classement, le nombre de personnes chargées et la distance parcourue avant le dernier arrêt pénalisant.

A chaque chargement, il ne sera toléré que 3 essais. L'épreuve sera terminée dès lors que le 3^{ème} essai est infructueux.

Après chaque arrêt, le traîneau doit parcourir au moins 3 mètres pour valider le chargement. Dans le cas contraire, les personnes ayant été chargées ne seront pas comptabilisées.

D. Notation

Le fouet est interdit. Les retours de guides sont strictement interdits et seront sanctionnés de 30 points par action. En cas de menage au cordeau, la finesse de la main sera appréciée.

L'épreuve de traction donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 0 point :

Nature de la faute	Pénalité
1 boule tombée	5 points
Distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée	10 points/m
Arrêt obligatoire non respecté (lorsque l'attelage ne s'arrête pas dans l'aire de chargement et que les chevaux sortent des cônes)	30 points
Durée de l'arrêt non respecté (moins de 20 sec)	10 points
Arrêt hors zone (zone des 4 premiers cônes) avec les chevaux dans les cônes	5 points

Passage du meneur ou groom à la tête du cheval	30 points par intervention
Intervention du groom (hors passage à la tête)	10 points par intervention
3ème chargement	10 points /par personne non montée
Faute aux allures	5 points/faute
Retour de guides ou cordeau « coup de sonnette »	30 points
Tout autre geste qualifiable de « cruauté » envers le cheval (dont poursuite de l'épreuve avec cheval empêtré)	Elimination de l'épreuve
Abandon après le 1 ^{er} chargement	100 points
Abandon après le 2 ^{ème} chargement	50 points (s'ajoutent aux pénalités précédentes)

En plus des pénalités précédemment décrites, des pénalités sur la manière et la présentation sont possibles selon le barème suivant :

1. Manière (40 points au maximum) :

Il s'agit de pénalités de note se rapportant à la qualité et à la régularité de la traction. Chaque pénalité n'est accordée qu'à partir du moment où l'ensemble de la traction ne tend pas à l'idéal. La pénalité ne doit pas tenir compte du chargement.

- 0 à 10 pts/chargement - ce qui est recherché : chevaux sur les traits, départ non heurté, non sauté
- 0 à 10 pts sur l'ensemble de la traction : défense du cheval, calme et discrétion du meneur

2. Présentation (20 points au maximum) :

Cette évaluation portera sur 5 postes chacun notés de 0 à 4 points de pénalités d'après le barème suivant :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| - Très bien : 0 point de pénalité | - Mauvais : 3 points de pénalité |
| - Bien : 1 point de pénalité | - Très mauvais : 4 points de pénalité |
| - Passable : 2 points de pénalité | |

Sont évalués :

- | | |
|---------------------------|---|
| - La sécurité du harnais | - La propreté et l'homogénéité du harnais |
| - L'ajustement du harnais | |

- L'état et propreté du cheval

- La présentation du meneur
et du groom

Le jury a toute latitude pour arrêter un attelage jugé dangereux ou ne respectant pas le bien-être animal, à quelque moment que ce soit pendant l'épreuve. La sanction pourra aller jusqu'à l'élimination de cette épreuve. Le jury sanctionnera autant que de besoin les « coups de sonnettes » (affectant la bouche du cheval) ainsi qu'un comportement du meneur ou du groom inadapté à l'épreuve.

De même, le jury sanctionnera autant que de besoin une allure irrégulière qui pourra aller jusqu'à l'élimination du cheval sur l'épreuve.

E. Plan de piste

LARGEUR DES PORTES : LARGEUR DU TRAINEAU + 30 CM

Plan de piste au choix de l'organisateur devant respecter :

- 3 chargements
- 4 portes
- 2 changements de main
- Une ligne finale après le dernier chargement de 20 m

F. Classement

L'attelage ayant le moins de pénalités remporte l'épreuve.

La note de manière départagera les ex aequo. En cas de nouvelle égalité, le nombre de personnes chargées au dernier chargement servira à les départager.

Le chronomètre départagera les ex aequo.

ARTICLE VIII. MANIABILITÉ ATTELÉE

A. Présentation de l'épreuve

Il s'agit d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur la maniabilité et la réactivité d'un cheval de territoire ou d'une mule.

B. Généralités

Tenue : casque pour meneur et groom, gants, fouet tenu en main et tablier de meneur

Sur la finale nationale, un barrage est prévu pour les attelages sans faute dans le temps imparti. Le classement final se fera sur la base des pénalités de piste sur le barrage puis du temps réalisé sur ce barrage.

C. Déroulement

L'épreuve se déroule sur un parcours prédéfini pour les niveau Local de 16 portes. Pour la finale nationale, le chef de piste pourra aller jusqu'à 20 portes.

Vitesse : Local : 200 m/min –La vitesse demeure adaptable par le juge selon le terrain et les premiers concurrents passés.

Pour la finale, la vitesse sera déterminée par le chef de piste.

D. Notation

L'épreuve de maniabilité donne lieu à l'attribution de points de pénalités selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 0 points :

Nature de la pénalité	Pénalité
Balle tombée	3pts
Refus	5 pts élimination au 3 ^o refus
Volte	Pénalisée par le temps perdu
Descente du groom	20 pts
Temps maximum dépassé	0,5 pts par seconde dépassée
Descente du meneur et/ou retournement de la voiture	élimination
Erreur de parcours	élimination
Signes de défense/mal être de l'équidé	Jusqu'à 30 points
Utilisation des aides excessive/mal appropriée	Jusqu'à 30 points

A. Liste des obstacles

Ecartement des portes :

Locaux = +30cm

Finale nationale = +20cm

Nombres d'obstacles : entre 10 et 16

Type d'obstacles :

Au choix de l'organisateur et du chef de piste

B. Classement

L'attelage ayant le moins de points de pénalités puis à pénalités égales, le temps le plus rapide remporte cette épreuve.

ARTICLE IX. MARATHON

A. Présentation de l'épreuve

Il s'agit d'un mini routier puis d'obstacles fixes visant à mettre en valeur les caractéristiques sportives d'un cheval de trait ou d'une mule.

B. Généralités

Tenue : casque et gilet de protection pour meneur et groom, ces protections sont obligatoires.

Il sera demandé de disposer d'un vétérinaire sur national

C. Déroulement

Nombre d'obstacles : au moins 2 avec un minimum de 4 portes, la mise en place de tombants est souhaitable.

Distance entre obstacles : allure libre mais sans arrêt avec temps maximum de 10 à 12 km/h (obstacles compris) afin de préserver les animaux

Départ à N°1 = entre 700 et 800 m

Distance entre les obstacles de 400 m minimum

Dernier Obstacle à arrivée = entre 400 et 500 m

La largeur des portes dans les obstacles est fixée à 2,5 m

A la sortie du dernier obstacle jusqu'à la ligne d'arrivée, le concurrent ne peut pas recouper sa trace, ni s'arrêter, ni galoper.

D. Notation

L'épreuve de marathon donne lieu à l'attribution de secondes de pénalités selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 0 secondes.

Descente du groom dans l'obstacle	20 sec
Tombant	5 sec / tombant
Temps dans l'obstacle	Tps en secondes
Erreur de parcours corrigée	20 sec
Destruction d'obstacle	20 sec
Erreur de parcours non corrigée	élimination
Descente du meneur et/ou retournement de la voiture	élimination
Dépassement du temps général	élimination
Temps inférieur à la borne basse de l'intervalle de temps défini	5 sec ajoutées par seconde d'écart
Dépassement de la borne haute de l'intervalle de temps défini	5 sec ajoutées par seconde d'écart
Arrêt entre obstacle injustifié	élimination

E. Classement

L'attelage arrivant dans l'intervalle de temps imparti ayant le moins de secondes (précision au centième de seconde si besoin) de pénalité remporte cette épreuve.

ARTICLE X. MANIABILITÉ MONTÉE

A. Présentation de l'épreuve

Il s'agit d'une part d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur les potentialités d'un cheval de territoire en tant que monture de loisir et de travail.

On évalue le calme, la patience, la docilité du cheval (ou mule).

B. Généralités

Tenue : **casque pour cavalier mineur**, et vivement conseillé pour les autres cavaliers
L'épreuve se déroule avec une selle : tout type de selle est accepté.

C. Déroulement

Dans ce test, au moins 10 obstacles (1 obstacle par thème) sont placés sur le terrain. Chaque obstacle est affecté de 2 à 15 points suivant sa difficulté.

Chaque concurrent dispose de 4 minutes. Pendant ce temps, il doit franchir le maximum d'obstacles dans l'ordre qui lui convient.

Le passage de la ligne de départ dans un sens ou dans l'autre est obligatoire. C'est au moment du passage de cette ligne que le chronomètre est déclenché.

Un coup de cloche ou de sifflet annonce la fin du parcours : le cavalier doit alors repasser la ligne d'arrivée au plus direct après avoir terminé l'obstacle en cours, le cas échéant.

L'épreuve est chronométrée jusqu'au passage de la ligne d'arrivée afin de départager d'éventuels ex-aequos.

Une zone de 3m sera définie au sol à l'abord de chaque obstacle. L'entrée dans cette zone permettra de comptabiliser 1 essai.

D. Notation

Le concurrent est crédité du nombre de points attribués à chaque obstacle pour autant qu'il l'ait franchi correctement.

Si le temps fixé est atteint au moment où le cheval a commencé un obstacle, s'il est franchi correctement, il compte.

En cas de problème sur un obstacle avec renversement de ce dernier, aucun point ne sera déduit du résultat du concurrent.

La méthode de calcul des points sur les obstacles est décrite dans la liste des obstacles.

Les obstacles ne peuvent être franchis que deux fois au maximum quel que soit le sens de franchissement et de façon non consécutive. Les tentatives de franchissement ne sont pas comptabilisées.

Le concurrent désigne avant le 1^{er} concurrent, 3 obstacles joker qui entraîneront son élimination s'ils ne sont pas franchis avec points au moins 1 fois

La chute du cavalier et/ou du cheval est éliminatoire.

Tout recoupement de la ligne d'arrivée entrainera l'arrêt du chrono et donc la fin de l'épreuve.

E. Thème des obstacles

Les exemples de cette liste sont non exhaustifs. Chaque organisateur/juge pourra faire preuve d'imagination dans la construction et l'aménagement des obstacles.

1.Modification de sol = 6 pts au galop – 4 pts au trot – 2 pts au pas

Exemples : bâche, d'une moquette, d'un pont de planches non glissantes.

2.Obstacles de conduite = 10 pts au galop – 6 pts au trot – 4 pts au pas

Exemples : Slalom à piquets alignés, slalom à piquets parallèles, le 8 en bidons, enclos...

3.Montoir = 6 pts

4.Reculer = 15 pts

Possibilité en L (couloir 1m50) ou droit (couloir 1m) avec cloche

5.Obstacle à travers = 10 pts au galop – 8 pts au trot – 6 pts au pas

Exemples : rideau de rubalises, frites, ...

6.Obstacle sautant : 6 pts au galop – 4 pts au trot – 2 pts au pas

7.Obstacle de précision et dextérité du cavalier en mouvement : = 10 pts au galop – 6 pts au trot – 4 pts au pas

Exemple : déplacer un objet en ligne droite, prendre un objet et conduite en main, ...

8.Conduite serrée = 10 pts

Exemple : colimaçon, double U, ...

9.Obstacle de précision et dextérité du cavalier à l'arrêt : = 10 pts

Exemple : prendre un objet et le reposer type parapluie, ...

10.Ouverture de porte : 10pts si refermé, 5pts si non refermé

Exemple : portillon en dur ou corde

Si le portillon n'a pas été refermé au 1^{er} passage, le cavalier peut le refermer pour pouvoir le tenter une seconde fois.

Signes de défense/mal être de l'équidé Jusqu'à 30 points de pénalités

Utilisation des aides excessive/mal appropriée Jusqu'à 30 points de pénalités

F. Classement

L'équidé qui a le plus de points à l'issue des 4 minutes remporte l'épreuve.

En cas d'ex-aequo, le temps au passage de la ligne d'arrivée les départagera.

ARTICLE XI. NIVEAUX DES CONCOURS ET SÉLECTION

L'organisation du circuit comporte différents niveaux : des concours locaux puis une finale nationale pour les catégories solo et paire

A. Concours locaux

Un participant peut présenter autant d'équidés qu'il le souhaite et dans la limite qu'aura fixée l'organisateur, le cas échéant.

Les inscriptions se font sous la forme de couple uniquement. **L'identification du cavalier/meneur devra être complète : nom et prénom.** Dans le cas contraire, les points ne seront pas pris en compte.

Tout changement de cavalier devra être signalé par l'engageur au président de jury qui devra obligatoirement effectuer la modification lors de la saisie des résultats.

L'organisateur pourra proposer la mise en place d'une ou plusieurs épreuves selon les possibilités de son terrain, ses compétences et le personnel à disposition.

Il ne sera possible d'attribuer des points que sur les concours qui comptabilisent au moins 5 engagés **et sur les épreuves qui comptabilisent au moins 3 engagés.**

B. Finale nationale

Le lieu et la date de la finale seront communiqués au plus tard le 31 janvier de la même année.

Sont sélectionnables par épreuve pour la finale les couples ayant participé à au moins 2 concours dans une même épreuve. Pour chaque épreuve en paire et en solo, les meilleurs couples sont qualifiés par la somme des 2 meilleurs scores obtenus sur l'ensemble des concours auxquels ils ont participé.

La barre de qualification est révisable annuellement. **Pour la finale 2023, le couple devra comptabiliser :**

- **au minimum 12 points obtenus en 2 concours sur l'épreuve concernée et obtenus sur la période de qualification : du 12 septembre 2022 au 17 septembre 2023 minuit (résultats publiés)**
- **OU au minimum 14 points obtenus en 3 concours sur l'épreuve concernée et obtenus sur la période de qualification : du 12 septembre 2022 au 17 septembre 2023 minuit (résultats publiés).**

Une finale **d'épreuve** ne pourra se tenir qu'à partir de 3 couples concurrents inscrits.

En fonction du nombre d'engagés en concours locaux, la Commission Excellence peut augmenter ou diminuer le nombre de sélectionnés pour la finale nationale

La finale nationale regroupera les 4 épreuves existantes sur le Circuit.

Un concurrent qui boycotte la remise des prix à la finale est exclu des dotations auxquelles il pourrait prétendre.

ARTICLE XII. CLASSEMENT ET NOTATION

L'organisateur fournit à Excellence, un seul classement par épreuve.

La saisie des résultats du classement par discipline sur le site « equides-excellence » se fera en attribuant des points à chaque couple concurrent de la façon suivante :

Nb de participants Classement	3 et -	4 - 5	De 6 à 10	De 11 à 20	21 et +
1 ^{er}	4	6	8	12	15
2 ^{ème}	2	4	6	8	10
3 ^{ème}	1	3	5	6	8
4 ^{ème}		2	4	5	6
5 ^{ème}		1	3	4	5
6 ^{ème}		/	2	3	4
7 ^{ème}		/	1	2	3
8 ^{ème}		/	1	1	2
9 ^{ème}		/	1	1	1
10 ^{ème}		/	/	1	1
11 ^{ème}		/	/	1	1
12 ^{ème}		/	/	1	1
13 ^{ème}		/	/	1	1
14 ^{ème}		/	/	1	1
15 ^{ème}		/	/	1	1
16 ^{ème}		/	/	1	1
..		/	/	1	1
Dernier classé		/	/	1	1
éliminé		0	0	0	0

Un animal éliminé sur une épreuve peut participer aux autres épreuves mais n'obtiendra aucun point dans l'épreuve concernée pour ce concours.

La SFET tiendra à jour une liste des équidés par discipline avec le décompte des points à compter de fin juin sur le site Excellence.